



**Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
15ème session de l'Examen Périodique Universel**

Genève, 21 Janvier 2013

**Questions et recommandations de l'Allemagne
pour la France**

de

H.E. Ambassadeur Hanns H. Schumacher

**Représentant permanent de la République fédérale de l'Allemagne
auprès des Nations Unies**

Monsieur le Président,

L'Allemagne félicite la France pour la situation des droits de l'homme en France qui est en grande partie excellente.

Nous apprécions que la France a ratifié plusieurs instruments relatifs aux droits de l'homme des Nations Unies et a retiré leurs réserves à d'autres traités suite aux recommandations du premier cycle de l'EPU.

Cependant l'Allemagne prends acte des préoccupations exprimées par les rapporteurs spéciaux de l'ONU, du CERD ainsi que de nombreux ONG en ce qui concerne le démantèlement des camps roms et le rapatriement non volontaire des Roms migrants ces dernières années. Selon les rapports du CESCR les Roms sont discriminés factuellement dans le domaine du droit au logement.

Quelles mesures la France a-t-elle prise pour assurer le respect intégral de ses obligations de droit international - en particulier l'ICERD- au cadre des actions policières relatives aux Roms?

L'Allemagne prend également note des informations inquiétantes du comité des droits de l'homme ainsi que de la CAT et CRC faisant état de surpopulation et des mauvaises conditions dans les prisons françaises, en particulier en ce qui concerne les procédures invasives – soit la fouille corporelle -, le traitement des mineurs dans les centres de détention ainsi que les conditions de travail dans les prisons.

Quelles mesures, le cas échéant, sont prévues pour atténuer ces problèmes et améliorer la situation dans les prisons?